

Garantie limitée: Interact Pro

Signify North America Corporation (“Signify”) garantit à l’acheteur initial (l’« acheteur ») que les produits de contrôle de marque Signify énumérés dans l’annexe 1 (les « produits ») seront exempts de défauts de fabrication et de main-d’œuvre qui feraient en sorte que les produits ne fonctionnent pas conformément aux spécifications fonctionnelles décrites dans la documentation publiée ou fournie avec le produit (les « spécifications ») pour la période d’application, sous réserve des modalités additionnelles décrites dans l’annexe 1, à partir (sauf indications contraires dans l’annexe 1) de la date d’installation ou de six (6) mois après la date de fabrication, selon le premier des deux cas (la « période de garantie »).

Si un des produits couverts par la présente garantie limitée est retourné par l’acheteur conformément aux conditions générales de ventes de Signify (consultables à l’adresse www.Signify.com/warranties) au cours de la période de garantie, et qu’elle estime que le produit n’a pas respecté la présente garantie, Signify peut, à son gré, réparer ou remplacer la pièce ou le produit défectueux, ou rembourser l’acheteur au montant du prix d’achat, sous réserve des conditions générales énoncées aux présentes. Par souci de clarté, « réparer ou remplacer la pièce ou le produit défectueux » ne comprend pas les coûts ou les dépenses liés à la désinstallation ou à la réinstallation, qui comprennent sans s’y limiter, les coûts ou les dépenses liées à la main-d’œuvre, les frais d’expédition pour le retour de produits non conformes ou les dommages qui pourraient survenir pendant le retour d’un produit à Signify. Si Signify décide de remplacer un produit qui n’est plus en production ou qui n’est pas en stock, elle peut le remplacer par un produit équivalent. Signify se réserve le droit d’utiliser des composantes et des produits neufs, remis en état, remis à neuf, réparés ou réusinés pour la réparation ou le remplacement d’un produit couvert par la présente garantie.

La présente garantie est sujette aux conditions supplémentaires suivantes:

- Les produits ont été adéquatement manipulés, entreposés, câblés, transportés, installés, utilisés et entretenus, conformément aux spécifications applicables
- Un représentant de Signify aura accès aux produits défectueux et aux dispositifs utilisés pour les faire fonctionner. Si le dispositif ou tout autre composant s’avérait suspect, le représentant aurait le droit d’inviter les représentants d’autres fabricants à évaluer les composants du système d’éclairage
- Le produit a été acheté directement d’un distributeur ou d’un revendeur autorisé par Signify à des fins d’utilisation dans des régions qui se trouvent sur les territoires des États-Unis et du Canada
- Les produits de tiers incorporés dans le système de contrôle et non fabriqués par Signify sont exclus de cette garantie mais peuvent être couverts par le fabricant tiers. Ce fabricant tiers devient alors le seul responsable des coûts reliés à toutes les réclamations reliées à ce composant
- S’il y a lieu, le reçu d’achat du produit pourra être vérifié par Signify

Garantie Interact Pro

La présente garantie limitée ne s'applique pas aux dommages ou aux défaillances dans le fonctionnement qui découlent de forces majeures ou d'une utilisation abusive, inadéquate ou anormale, d'un bloc d'alimentation inadéquat, de fluctuations ou de sautes de puissance, d'un milieu corrosif, de négligence, d'une exposition, d'une utilisation ou d'une installation qui contrevient aux instructions ou aux restrictions prescrites par Signify ou par une norme ou un code applicable, y compris celles énoncées dans la version la plus récente du National Electrical Code, des normes de sécurité d'Underwriters Laboratory Inc. (UL), des normes de l'American National Standard Institute (ANSI) ou, au Canada, des normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Aucun agent, distributeur ou revendeur n'est autorisé à changer, à modifier ou à prolonger les conditions de la présente garantie limitée au nom de Signify. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST NULLE SI LE PRODUIT N'EST PAS UTILISÉ AUX FINS POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ CONÇU OU SI DES RÉPARATIONS OU DES MODIFICATIONS SONT APPORTÉES PAR UNE PERSONNE NON AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR SIGNIFY.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST LA SEULE GARANTIE DONNÉE PAR SIGNIFY À L'ÉGARD DES PRODUITS ET LA SEULE VOIE DE DROIT EN CAS DE RÉCLAMATION, FONDÉE SUR LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTREMENT, DÉCOULANT DE LA DÉFAILLANCE DU PRODUIT, ET ELLE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES,

EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE BON FONCTIONNEMENT POUR UN USAGE PARTICULIER, LESQUELLES SONT, PAR LA PRÉSENTE, EXPRESSÉMENT REJETÉES. LES GARANTIES EXPLICITEMENT ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE CONSTITUENT LA SEULE VOIE DE DROIT DE L'ACHETEUR EN CAS DE NON-CONFORMITÉ OU DE DÉFAUT D'UN PRODUIT. EN AUCUNE CIRCONSTANCE LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE SIGNIFY DÉCOULANT D'UN PRODUIT DÉFECTUEUX, FONDÉE SUR LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTREMENT, NE POURRA EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT TOUCHÉ PAR UNE TELLE RESPONSABILITÉ. SIGNIFY NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE DE VERSER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS, ACCESSOIRES OU COMPENSATOIRES, OU ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES IMMATÉRIELS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA PERTE DE JOUISSANCE, DE PROFITS, D'ACTIVITÉS OU D'ACHALANDAGE, MÊME SI SIGNIFY A ÉTÉ INFORMÉE OU AUTREMENT MISE AU COURANT DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

La présente garantie limitée est applicable aux produits achetés à partir de la date d'effet énoncée aux présentes, et elle est expressément offerte sous réserve des conditions aux présentes. Signify se réserve le droit de modifier la présente garantie à tout moment; le cas échéant, la garantie modifiée s'appliquera à toutes les commandes effectuées à partir de la date d'effet de la modification.

Garantie Interact Pro

Annexe 1: tous les systèmes de contrôle pour l'intérieur de Signify ne faisant pas partie de la liste ci-dessous sont couverts par une garantie d'un (1) an. La garantie du système Interact Pro couvre tous les produits vendus et utilisés comme Interact Pro.

Gammes de produits de contrôles pour l'intérieur Signify	Période de garantie du système Interact Pro	Garantie de produits standard
Passerelle LCN1840/05	5 ans	5 ans
Interrupteurs ZGP : UID8451/10	5 ans	2 ans
Capteurs ZGP	5 ans	5 ans
Luminaires Interact-Ready	5 ans	
Lampes connectables	5 ans s	

Les informations présentées dans ce document ne constituent pas une offre commerciale et ne font partie d'aucun devis ni contrat, à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec Signify.



© 2019 Signify Holding. Tous droits réservés. L'information retrouvée dans la présente est sujette à changement sans préavis. Signify ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations fournies dans les présentes et ne serait être tenue responsable de toute mesure prise sur leur fondement. Toutes les marques déposées sont la propriété de Signify Holding ou de leurs propriétaires respectifs.

Signify North America Corporation
200 Franklin Square Drive, Somerset, NJ
08873
Téléphone 855-486-2216

Signify Canada Ltd.
281 Hillmount Road,
Markham, ON, Canada L6C 2S3
Téléphone 800-668-9008